

Cure ayurvédique en Inde

Bulletin d'inscription 2020

Tarifs exceptionnels !

Janvier								Février													
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Extension de 7 jours								Panchakarma & Cours d'Ayurvéda													

Cochez ce qui convient :

<input type="checkbox"/> Panchakarma & cours d'Ayurvéda du dim 26 janv. au dim 9 fév. 2020 14 jours - 3'590 CHF	Chambre individuelle (dans bâtiment principal, sans extérieur) <input type="checkbox"/> avec supplément de 290 CHF	Villa deluxe en double (avec balcon ou terrasse) <input type="checkbox"/> que je partagerai avec <i>(facultatif)</i>
---	---	--



<input type="checkbox"/> *Extension de 7 jours: Je souhaite arriver une semaine avant le groupe du dim 19 jan. au dim 26 janv. 2020 <i>*Sans encadrement d'Usha Veda ni traduction</i> 7 jours - 1'350 CHF	Chambre individuelle (dans bâtiment principal, sans extérieur) <input type="checkbox"/> avec supplément de 150 CHF	Villa deluxe en double (avec balcon ou terrasse) <input type="checkbox"/> que je partagerai avec <i>(facultatif)</i>
---	---	--

Prénom & Nom / Maison :

Profession : Date de naissance :

Adresse :

NP : Localité :

Tél : E-mail :

Lieu et date : Signature :

(J'ai lu et approuvé les conditions générales)

Merci de nous indiquer si vous parlez anglais afin que nous puissions, au besoin, prévoir une traduction dès le 26 janvier :

OUI, je parle anglais

NON, je ne parle pas anglais

Merci de retourner la feuille complète à :

USHA VEDA, CP 2160, 1110 MORGES.

Tél. 021 801 90 06, Fax 021 801 90 12, formation@usha.ch

Conditions générales

1 CE QUE REGLENT LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

1.1 Ces conditions générales (conseillées par la fédération suisse des agences de voyages) régissent les rapports juridiques entre vous-même et Usha Veda Sarl, (nommé USHA VEDA) en ce qui concerne les arrangements de ce voyage organisé par Usha Veda ou d'autres prestations offertes par Usha Veda.

1.2 Ces conditions générales ne s'appliquent pas aux voyages et prestations concernant les arrangements « vol seul » : ce sont alors les conditions générales de contrat et de transport des compagnies aériennes responsables qui s'appliquent.

Si Usha Veda vous procure des arrangements de voyage ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services, ce sont leurs propres conditions de contrat de voyage qui s'appliquent. Dans ces cas, Usha Veda ne fait pas partie du contrat et vous ne pouvez dès lors pas vous prévaloir des présentes conditions générales de contrat de voyage.

2 QUAND LE CONTRAT ENTRE VOUS-MÊME ET USHA VEDA ?

2.1 Le contrat entre vous-même et Usha Veda prend effet lorsque votre inscription parvient à Usha Veda par écrit et est acceptée sans réserve de la part d'Usha Veda. Dès ce moment, les droits et devoirs qui découlent du contrat (y compris les présentes conditions générales) prennent effet tant pour vous que pour Usha Veda.

2.2 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par Usha Veda.

3 PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 Prix

Les prix de l'arrangement de voyage sont indiqués sur le feuillet du voyage

3.2 Acomptes

Après la réception de votre inscription, une facture d'un montant de Sfr. 800.- par personne doit être acquittée comme acompte. Si Usha Veda ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, Usha Veda peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon chiffre 4.2 et suivant.

3.3 Paiement du solde

Le solde du prix du voyage doit parvenir à Usha Veda au plus tard 28 jours avant le départ. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, Usha Veda peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon chiffre 4.2 f. Les documents vous seront remis 10 jours avant le départ pour autant que votre versement intégral soit parvenu à Usha Veda.

3.4 Réservation

La réservation définitive de votre voyage vous sera confirmée dès que les places de vol sont assurées par Usha Veda. Si vous réservez votre voyage moins de 45 jours avant la date de départ, le montant total de la facture devra être payé lors de la réservation pour autant qu'Usha Veda puisse garantir une place dans le vol.

3.5 Participation aux frais de réservation pour conseils et réservation.

Usha Veda attire votre attention sur le fait qu'Usha Veda peut percevoir, en sus des prix mentionnés dans le prospectus, une participation aux frais pour conseils et réservation, conformément aux directives de la Fédération suisse des agences de voyages (FSAV).

3.6 Frais de réservation

En cas de réservation pour un arrangement terrestre sans vol au départ de Suisse, Usha Veda perçoit des frais de dossier s'élevant à Fr. 200.- au total par dossier.

4 ANNULATION ET CHANGEMENTS

4.1 Généralités

Si vous décommandez le voyage vous devez en faire part personnellement par lettre recommandée à Usha Veda. Dans ce cas, les documents de voyage déjà reçus doivent être retournés.

4.2 Frais de dossier et de téléfax

En cas d'annulation de votre réservation, Usha Veda perçoit, afin de couvrir ses frais, un montant de Frs. 150.- par personne. Ces frais ne sont pas couverts par l'assurance annulation.

4.3 Frais de modification

Pour chaque changement apporté au dossier (nom ou prestations choisies) à la demande du client, un montant de Frs 100.- lui est facturé. Ces frais ne sont pas couverts par l'assurance annulation.

4.4 Frais d'annulation

En cas d'annulation d'une réservation, Usha Veda perçoit en plus des frais de dossier et des frais de téléphone (voir chiffre 4.2) un certain pourcentage du prix forfaitaire :

Jusqu'à 90 jours avant le départ, 5%

De 89 jours à 60 jours avant le départ, 10%

De 59 jours à 30 jours avant le départ, 20%

De 29 jours à 15 jours avant le départ, 40%

De 14 jours à 7 jours avant les départs 60%

6 jours avant le départ 100%

La réception de votre déclaration écrite au bureau d'Usha Veda fait foi pour déterminer la date de l'annulation ou du changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

5. MODIFICATIONS APORTEES, AUX PROSPECTUS, PRIX, TRANSPORTS, LOGEMENTS

5.1 Modification de prix postérieure à la conclusion du contrat.

Il est possible, dans certains cas exceptionnels, que le prix convenu doive être majoré. Les augmentations de prix peuvent intervenir après

a) une augmentation ultérieure du coût des transports (y compris le prix du carburant)

b) l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles

c) une modification des taux de change

d) des hausses de prix consécutives à des mesures officielles (p.ex. taxe à la valeur ajoutée). Si le coût des prestations comprises dans le voyage augmente, il peut être répercuté sur le voyageur et le prix du voyage augmente en conséquence. Usha Veda appliquera l'augmentation de prix au plus tard 30 jours avant le départ. Si la hausse de prix dépasse 10%, vous pouvez exercer les droits stipulés sous chiffre 5.3.

5.2 Modification du programme ou changement sur le plan des transports, intervenus entre votre réservation et la date de départ.

Usha Veda se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt également, le programme du voyage ou certaines prestations convenues (p.ex. logement, mode de transport, moyens de transport, compagnies aériennes, heures de vol, etc.) si des faits imprévus ou inévitables l'exigent, Usha Veda fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement. Usha Veda vous informera le plus rapidement possible de tels changements et de leurs répercussions sur le prix.

5.3 Vos droits si, après la conclusion du contrat, le prix du voyage est majoré, le programme est modifié ou si des changements interviennent sur le plan des transports.

Si des modifications de programme ou de certaines prestations convenues modifient de façon notable un élément essentiel du contrat ou si la hausse de prix dépasse 10%, vous disposez des droits suivants :

a) vous pouvez accepter la modification du contrat ;

b) vous pouvez résilier par écrit le contrat dans les 5 jours suivant la réception de notre communication et le prix du voyage déjà versé vous sera remboursé immédiatement ;

A défaut de nouvelles de votre part sur la base de l'alinéa b) précité, Usha Veda admettra que vous acceptez l'augmentation de prix, la modification du programme ou le changement de certaines prestations convenues (le délai de 5 jours sera respecté si vous remettez votre communication le 5^{ème} jour à la poste).

5.4 Si au cours du séjour, pour des raisons personnelles ou autres le client modifie son logement, tout supplément est à sa charge.

6. ANNULATION DU VOYAGE PAR USHA VEDA

6.1. Annulation pour des raisons qui vous sont imputables. Usha Veda est en droit d'annuler votre voyage si vous lui en donnez un motif valable par vos actes ou omissions.

Usha Veda vous remboursera dans ce cas le prix du voyage déjà payé, toute autre prétention de votre part étant exclue. Les frais d'annulation selon chiffre 4.2 ss et toute autre prétention en dommages-intérêts demeurent réservés.

6.2 Cas de force majeure, grèves

Des cas de force majeure (catastrophes naturelles, épidémies, désordres etc.), des dispositions prises par les autorités ou des grèves peuvent contraindre Usha Veda à annuler le voyage. Le cas échéant, Usha Veda vous en informera le plus rapidement possible. Si le voyage est annulé, Usha Veda s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Si vous participez au voyage de remplacement, le prix déjà payé sera imputé sur le prix du voyage de remplacement et une éventuelle différence de prix vous sera remboursée. Si vous ne participez pas au voyage de remplacement, le prix du voyage déjà payé vous sera immédiatement remboursé. Toute autre prétention est exclue.

6.3 Annulation de voyage par Usha Veda pour d'autres motifs.

Usha Veda a le droit d'annuler le voyage pour d'autres motifs. Le cas échéant, vous en serez informé aussi rapidement que possible et vous pourrez faire valoir vos droits conformément au chiffre 5.3.

7. INTERRUPTION DU VOYAGE

Si vous êtes obligés d'interrompre le voyage prématurément pour un motif quelconque, le prix de l'arrangement du voyage ne peut pas vous être remboursé. Dans les cas urgents (p.ex. maladie ou accident de l'intéressé, maladie grave ou décès d'un proche parent), Usha Veda ou le prestataire vous aidera dans la mesure du possible à organiser votre retour prématuré. Notez à ce propos que vous pouvez conclure une assurance frais de rapatriement, qui n'est pas comprise dans le prix du voyage. Usha Veda vous invite à vous adresser à un spécialiste qui vous délivrera cette prestation.

8. ASSURANCES

8.1 Propres assurances

La responsabilité des entreprises de voyage, de transport et d'aviation est limitée. Les accomplissements d'assurance sont en règle générale fixés selon les mesures des pays particuliers, qui sont normalement sous les bases de la Suisse. C'est pourquoi Usha Veda vous recommande de conclure une assurance complémentaire. Par ex. une assurance bagages, frais d'annulation, accidents, maladie, frais de rapatriement etc...

8.2 Assurance frais d'annulation

Les frais d'annulation selon l'alinéa 4.3. sont couverts par une assurance frais d'annulation, pour autant que vous ayez conclu une telle assurance chez un prestataire de ce service.

9. PRESCRIPTIONS D'ENTREE, DE VISA ET DE SANTE

9.1. Votre passeport doit être valable au moins 6 mois au-delà de la date de retour, ceci pour tous les pays.

9.2. Les citoyens suisses doivent être en possession d'un visa pour l'Inde et le Népal. Les citoyens des autres pays doivent se renseigner auprès du consulat compétent pour connaître les dispositions qui leur sont applicables.

9.3 Vous êtes responsable de l'établissement ou de la prolongation des documents de voyage, ainsi que de la demande de visa nécessaire. Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous êtes de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation leur sont applicables.

9.4 Vous êtes personnellement responsable de votre santé et de l'observation des prescriptions d'entrée et des devises. Usha Veda décline toute responsabilité dans le cadre du Panchakarma.

9.5 Usha Veda vous rend attentif au fait qu'en cas de refus d'entrée dans le pays, les frais du voyage de retour sont à votre charge. Usha Veda attire aussi expressément votre attention sur les dispositions légales qui sanctionnent les importations de marchandises et les autres importations interdites.

10. DROIT APPLICABLE ET FOR

10.1 Le droit suisse est applicable aux rapports juridiques entre vous et Usha Veda

10.2 Il est convenu que seul le for de Morges est habilité à connaître des actions contre Usha Veda.

Usha Veda